

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2014

OBJET

**BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES
RÉSULTATS 2013**

N° 2014-02-08
NOMENCLATURE : 7.1.2

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre février à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le quatorze février 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : Alain ROYER, Catherine CADOU, Yvon LERAT, Catherine HENRY, Gil RANNOU, Mickaël MENDES, Elisa DRION, Rémi ROLLAND, Michel COUPÉ, Frédéric CHAPEAU, Brigitte MARQUENET-CRAVO, Damien CLOUET, Gwénola LEBRETON, Michel RINCE, Valérie ROBERT, Isabelle GROLLEAU, Magali LEMASSON, Elisabeth VENTROUX, Chantal PERRUCHET, Samuel BOISTEAU, Katia LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Thérèse LEPAROUX, Jean-Marie GAILLARD, Martine MOREL, Michèle LIBOT, Léna LEDUCQ, Bernard ETRILLARD.

Excusés :

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER

Michèle LIBOT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....28
ayant un pouvoir.....1
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les règles de l'affectation des résultats.

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AFFECTE la totalité du résultat de clôture 2013 de la section de fonctionnement du Budget Assainissement comme suit :

- **603 632.39 € affectés en 1068 (recette d'investissement).**

Pour extrait conforme,
Le 27 février 2014

Le Maire,
Alain ROYER



Publié le : 28.02.2014

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140224-2014-02-08-DE
Date de télétransmission : 27/02/2014
Date de réception préfecture : 27/02/2014